



Mardi 10 mars 2026

Atelier #16

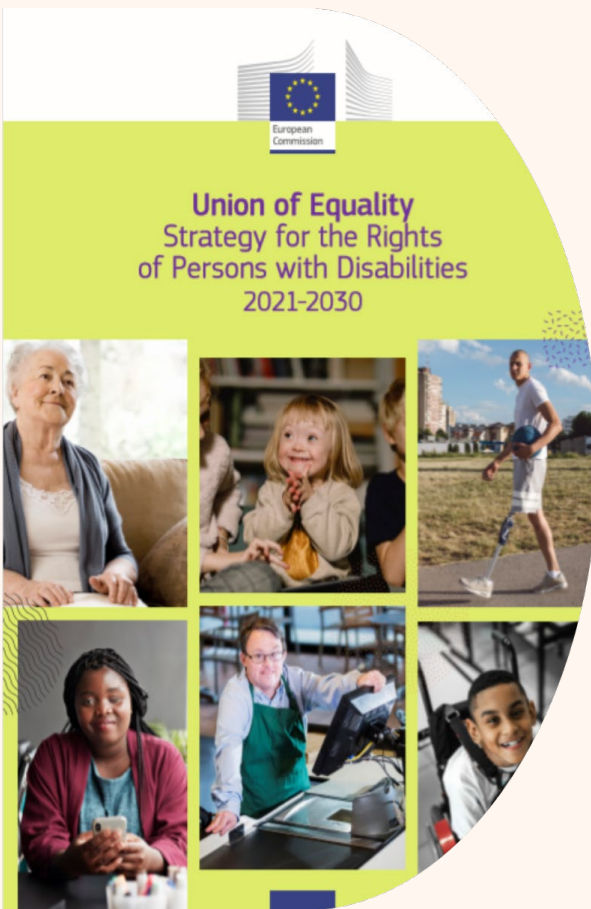
***« Handicap et outils numériques :
quand l'Europe s'en mêle ! »***



« SOUTENIR LES CHOIX DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

Objectif général du projet

- Soutenir la France dans la **conception et la mise en œuvre de réformes structurelles visant à transformer l'offre médico-sociale et à promouvoir l'autodétermination** des personnes en situation de handicap.
- **Simplifier et rendre lisible la transformation de l'offre et le parcours d'accompagnement** des personnes en situation de handicap.



Engagements et orientation en faveur de l'autodétermination

•Engagements internationaux et européens :

Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, ONU, 2006 – ratifiée en 2010)

- , Charte sociale européenne (1981) – reconnaissance de l'autonomie, de la dignité et de la participation.
- Stratégie 2021-2030 en faveur des droits des personnes handicapées, CNH 2023, transformation de l'offre (2025).

Lois françaises et orientations politiques :

- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- 10 engagements de la Conférence nationale du handicap (CNH) 2023 en faveur de l'inclusion.
- COPIL Ministre – Transformation de l'offre (2025) :
- intégration systématique de l'autodétermination dans les projets d'établissement ;
- déploiement massif de la communication alternative et améliorée (CAA) dans les ESMS.

Un projet européen

- Projet soutenu par la Commission européenne dans le cadre de l'Instrument d'appui technique (IAT).
- Mis en œuvre par Expertise France, agence publique française de coopération internationale,
- Programme européen destiné à accompagner les pays dans leurs réformes pour améliorer les politiques publiques,
- Projet conduit en partenariat avec les autorités françaises et les parties prenantes du secteur du handicap,

SOUTENIR LES CHOIX DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En transformant l'offre à travers trois leviers : l'évolution des pratiques professionnelles, la mobilité et le numérique

Résumé

Ce projet accompagne la France dans la transformation des services en situation de handicap. Financé par l'Union Européenne (UE), il vise à renforcer les pratiques professionnelles, les solutions de mobilité et les outils numériques pour promouvoir l'autonomie et l'autodétermination. Le bénéficiaire est la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) du ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, garantissant ainsi la mise en œuvre de réformes inclusives conformes à la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et à la Stratégie de l'UE en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030.

Contexte

La France est engagée dans une transformation à long terme de ses services de santé et de protection sociale pour passer d'une prise en charge en institution à un accompagnement inclusif et centré sur la personne. Malgré les progrès réalisés, des difficultés persistent dans les pratiques professionnelles la fragmentation des solutions de mobilité et la sous-utilisation des outils numériques.

Ce projet s'inscrit dans les priorités de l'UE, telles que la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 et les objectifs de développement durable des Nations Unies. Il s'attaque aux obstacles à l'inclusion et à l'autonomie, garantissant ainsi aux personnes en situation de handicap la participation à la société.

Soutien de l'Union européenne

Le projet, financé par l'Instrument d'Appui Technique (IAT) géré par la Commission européenne, est mis en œuvre par Expertise France pour le compte de la Commission européenne. D'une durée de 24 mois, il mobilise les acteurs nationaux, régionaux et locaux, notamment les institutions chargées des politiques du handicap et les représentants des personnes en situation de handicap. Les activités comprennent des études comparatives internationales, des diagnostics et la création de feuilles de route pour des réformes portant sur les pratiques professionnelles, la mobilité et les outils numériques. Ces réformes seront élaborées au travers de consultations, d'ateliers et de visites d'études en France et à l'étranger.

Ce projet est financé par l'Union européenne via l'Instrument d'Appui Technique (IAT) et mis en œuvre par Expertise France, en coopération avec la Commission européenne.

Des groupes de travail dédiés sont chargés d'aider à l'élaboration des feuilles de route. Ils sont composés d'acteurs de différents secteurs, afin que les résultats du projet soient adaptés aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Résultats attendus

Le projet proposera trois feuilles de route de réforme visant à :

1. transformer les pratiques professionnelles ;
2. améliorer la mobilité ;
3. optimiser les outils numériques favorisant l'autodétermination.

Les résultats attendus comprennent de meilleurs parcours d'accompagnement, une optimisation des solutions de transport, et des solutions numériques accessibles. Le projet doit contribuer à accroître l'autonomie, l'égalité et la participation des personnes en situation de handicap, mettant ainsi en œuvre les engagements de la France au titre de la convention des Nations Unies et de la stratégie de l'UE.

Les résultats doivent également pouvoir servir de modèle aux autres États membres souhaitant mettre en œuvre des réformes inclusives pour favoriser l'autodétermination des personnes en situation de handicap.



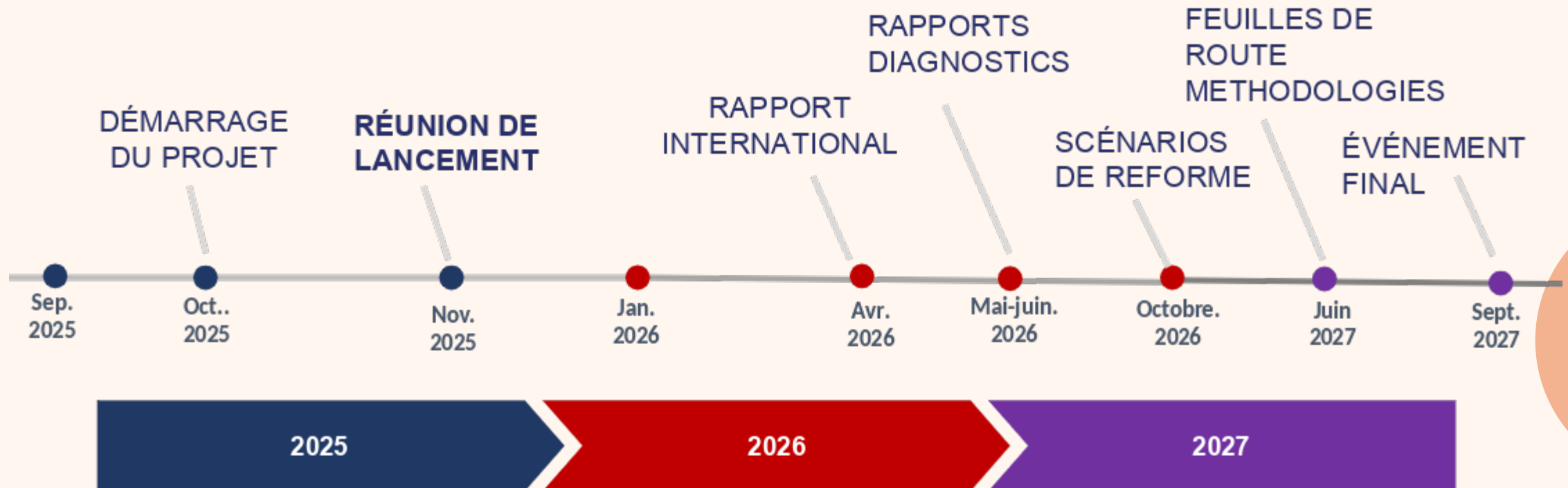
Trois leviers principaux

1. Faire évoluer les pratiques professionnelles

2. Faciliter la mobilité et les transports

3. Utilisation des outils numériques/digitaux

Calendrier du projet



Outils digitaux : périmètre

Périmètre

La digitalisation au service de l'autodétermination et de l'inclusion

- **Digitalisation, numérique, et IA** : place centrale des utilisateurs et transformation des usages visant l'autodétermination.
- **Enjeux de la digitalisation** : personnaliser les parcours, faciliter la participation sociale et l'accès aux droits, renforcer la coordination.
- **Défis à relever** : inégalités d'accès aux outils, difficultés d'interopérabilité entre systèmes, disparités territoriales, appropriation insuffisante.

Outils digitaux : périmètre

Trois notions clés : qu'en dites-vous ?

1. Numérique – la base

Technologies pour traiter, stocker et transmettre l'information (ordinateurs, logiciels, réseaux).

👉 Fournit les outils, mais ne transforme pas les pratiques à elle seule.

2. Intelligence Artificielle – l'accélérateur

Automatise et optimise les usages.

👉 Rend les outils inclusifs, personnalisés, adaptatifs (ex. assistant vocal, aide à la décision).

3. Digitalisation – la transformation

Intégration des technologies dans les activités et processus.

👉 Changer les pratiques pour favoriser autonomie et autodétermination.

👉 Coordonner les acteurs via des outils interopérables.

👉 Garantir accessibilité et inclusion (communication alternative et améliorée, assistants vocaux, plateformes numériques).

Objectifs opérationnels de la composante outils digitaux

Evaluer l'impact des outils digitaux sur l'autonomie et l'autodétermination

- **Cartographier les solutions numériques existantes** : il s'agit de recenser et analyser les outils, systèmes d'information (DUI, interfaces, applications...) et innovations disponibles (IA, domotique, objets connectés...).
- **Identifier les leviers et les freins** : Comprendre ce qui facilite ou entrave l'adoption des outils par les professionnels, les personnes en situation de handicap et les aidants.
- **Évaluer l'impact concret** : Mesurer comment ces outils contribuent à l'autonomie et l'autodétermination des personnes, et quelles conditions sont nécessaires pour généraliser les bonnes pratiques.
- **Valoriser les pratiques de communication alternative et améliorée (CAA)**.

Etude, enquête, groupe de travail, ateliers...

Outils digitaux : bibliographie

Réalisation d'une bibliographie

- Références internationales, conceptuelles, pratiques ; recommandations, guides, référentiels, articles, plateformes...
- Thématiques : autodétermination, CAA, parcours, accessibilité...

Enseignements

- Un écosystème numérique riche et en expansion, soutenu par des investissements publics importants.
- Une forte orientation des outils du système d'information axée sur la gestion des dossiers « usagers », avec une contribution inégale à l'autodétermination.
- Un cadre normatif robuste, mais une mise en œuvre hétérogène.
- Un déficit de données qualitatives sur les usages réels et l'expérience des personnes.
- Un besoin de relier plus explicitement outils digitaux, pratiques professionnelles et décision accompagnée.

Outils digitaux : les cartographier

Trois grands axes : qu'en dites-vous ?

Axe 1 - S'exprimer et accéder à l'information (CAA, accessibilité, droits)

- 👉 Donner à chacun des moyens d'expression et de communication adaptés (synthèse vocale, pictogrammes, interfaces de choix).
- 👉 Accès à l'information et aux droits en formats accessibles (contenus, interfaces, aides techniques).

Axe 2 - Choisir et décider (préférences, décision accompagnée, traçabilité)

- 👉 Outils pour recueillir les préférences, soutenir le consentement éclairé et documenter les décisions partagées (DUI, e-parcours...).
- 👉 Modules d'évaluation partagée et de suivi des besoins intégrés au projet de vie.

Axe 3 - Agir au quotidien et participer (autonomie, mobilité, vie sociale)

- 👉 Outils d'organisation du quotidien (agendas visuels, routines, check-lists numériques), domotique accessible, objets connectés.
- 👉 Mobilité et participation : applications et services accessibles (transport, géolocalisation, réservation), articulation avec l'accompagnement humain.
- 👉 SI et portails pour coordonner le parcours (DUI, interfaces usagers/proches, plateformes de partenariat...).

Merci pour votre attention !

